

COMPTE FINANCIER

2018



☐ Rapport du Chef d'établissement

M BALOUP



Rapport de gestion

☐ Rapport de l'Adjointe gestionnaire

Mme AMBERT



Exécution budgétaire

☐ Rapport de l'Agent comptable

Mme DARDIER



Compte financier

RAPPORT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Rapport de gestion
2018

INTRODUCTION ET PRINCIPES

Le compte financier 2018 est mis en œuvre suivant l'instruction codificatrice de la gestion budgétaire et comptable des EPLE, la M9.6.

Il rend compte de l'exécution du budget, voté le 4 décembre 2017.

L'article R421-77 du code de l'éducation dispose que « à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonctions, prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé ».

Avant l'expiration du quatrième mois (30 avril) suivant la clôture de l'exercice, le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu l'agent comptable.

L'ordonnateur rendra compte de sa gestion au conseil d'administration de l'EPLE. Il rapprochera notamment l'exécution budgétaire de la prévision par service, domaine et activité et en expliquera les différences.

CONSTAT, CALENDRIER ET ANALYSE

1. *Rappel des constats effectués lors de la prise de fonction de l'équipe de direction en septembre 2016,*
2. *Calendrier des réalisations et remises à niveau nécessaires dans l'établissement*
3. *Analyse de gestion lors de l'exercice 2018*
 - *Série de diapositives qui illustrent les principaux postes de dépenses et de recettes de l'établissement, les pourcentages que représentent de chacun de ces postes par rapport à l'ensemble des dépenses et des recettes.*

1 – RAPPEL DES CONSTATS EFFECTUES LORS DE LA PRISE DE FONCTION EN SEPTEMBRE 2016

Logements de fonction :

1 libre,

1 occupé,

Aucun entretien des abords et de la végétation

Vie scolaire :

Service engoncé dans un espace vétuste, non fonctionnel

Pas de logiciel de gestion « vie scolaire » et « notes »

Salles :

Pas de salle de repos dédiée aux professeurs,

Pas de salle spécifique à la rencontre avec les parents,

Salle de réunion et mobilier vétustes,

Bureau EPS :

Demande récurrente d'aménagement (évier, table de travail...etc.)

Fonctionnement administratif :

Pas de poste d'adjoint avant la rentrée 2016,

Pas d'outil informatique adapté pour l'équipe de direction,

Pas de mémoire informatisée des éléments de gestions de l'établissement et des élèves,

Archives papier débordantes, absence d'une politique de gestion des archives,

Service spécial SRH :

Fonctionnement routinier, peu fréquenté par les commensaux,

Approvisionnement peu local, peu bio, ne répondant pas aux critères « Agropoint » proposés par le Conseil départemental

Parc informatique :

Majorité des postes de 2004 et 2005,

3 vidéo projecteurs hors d'usage,

Politique pédagogique :

Aucun projet de séjour à l'étranger,

Nombreux projets culturels par niveau,

2 – RAPPEL DU CALENDRIER DES AMÉNAGEMENTS ET REMISES À NIVEAU

Année de prise de fonction « 2016-2017 » :

- ✓ Aménagement du bureau de la Principale adjointe
- ✓ Achat de matériel informatique « direction »
- ✓ Remplacement de la moitié des postes informatiques
- ✓ Remplacement des vidéo projecteurs défectueux
- ✓ Contractualisation avec hébergement des logiciels de gestion « EDT » et « PRONOTE »
- ✓ Création de la salle de repos des professeurs
- ✓ Création de la salle de rendez-vous avec les familles
- ✓ Relance incitative de la politique de séjours à l'étranger
- ✓ Aménagement du bureau EPS
- ✓ Amorçage d'une politique SRH conforme aux attentes de la direction et du Conseil départemental

2 – RAPPEL DU CALENDRIER DES AMÉNAGEMENTS ET REMISES À NIVEAU

Année N+1 de la prise de fonction « 2017-2018 » :

- ✓ Développement de la politique SRH en conformité avec le CVC et la commission menu, avec l'accompagnement des services du département
- ✓ Remplacement de la deuxième moitié des postes informatiques
- ✓ Rénovation de la salle Jacques Durand
- ✓ Changement des serveurs pédagogiques et administratifs avec subventionnement du département
- ✓ Passage à la fibre optique (maîtrise d'œuvre du conseil départemental)
- ✓ Relance des séjours ski pour les élèves de 5^{ème}
- ✓ Réécriture du projet d'établissement
- ✓ Ordonnancement des projets pédagogiques et culturel en lien avec le projet d'établissement
- ✓ Rénovation du service « vie scolaire » (maîtrise d'œuvre du conseil départemental)

2 – RAPPEL DU CALENDRIER DES AMÉNAGEMENTS ET REMISES À NIVEAU

Année N+2 de la prise de fonction « 2018-2019 » :

- ✓ Poursuite de la politique SRH en conformité avec les projets nutrition santé, avec le CVC et la commission menu, avec l'accompagnement des services du département
- ✓ Achat de postes informatiques réhabilités
- ✓ Création de l'accès « vie scolaire »
- ✓ Création du labo de langues
- ✓ Travaux d'aménagement de l'agora de la cour de récréation
- ✓ Remise en état pour location des logements de fonction des espaces verts attenants
- ✓ Ouverture de l'établissement aux projets locaux avec pour objectif une synergie éducative locale
- ✓ Achat d'un « varioCooking » pour la cuisine
- ✓ ...

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

660 439.68 €



Scolarité

222 989.21 €

Vie de l'élève : 146 213.96 €
Enseignements : 51 332.25 €
Bourses : 25 352 €



Voyages et sorties scolaires

68 961.59 €



Restauration scolaire

273 212.55 €



Entretien et Sécurité

43 861.93 €



Viabilisation

44 005.95 €



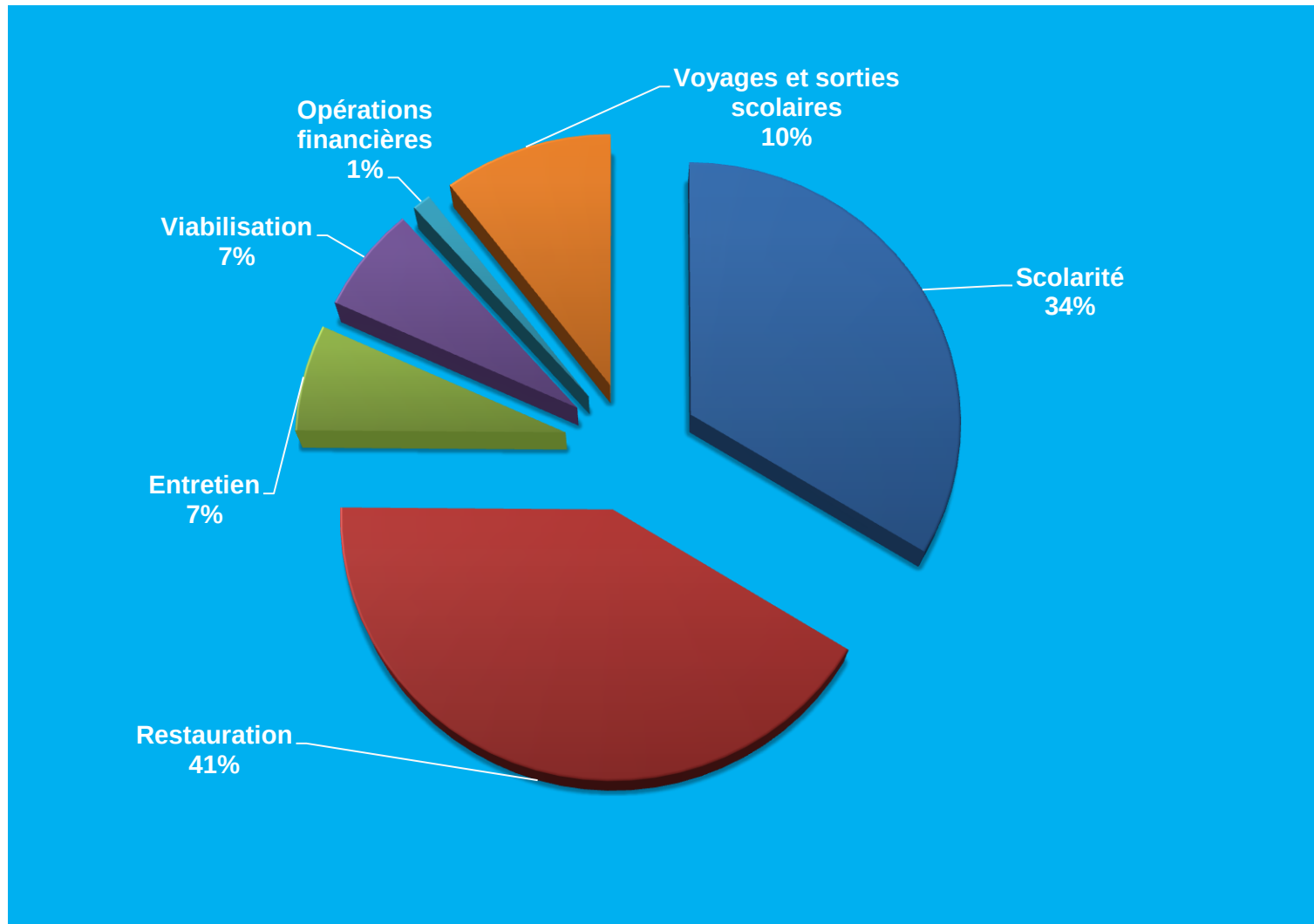
Opérations financières

7 498.45 €

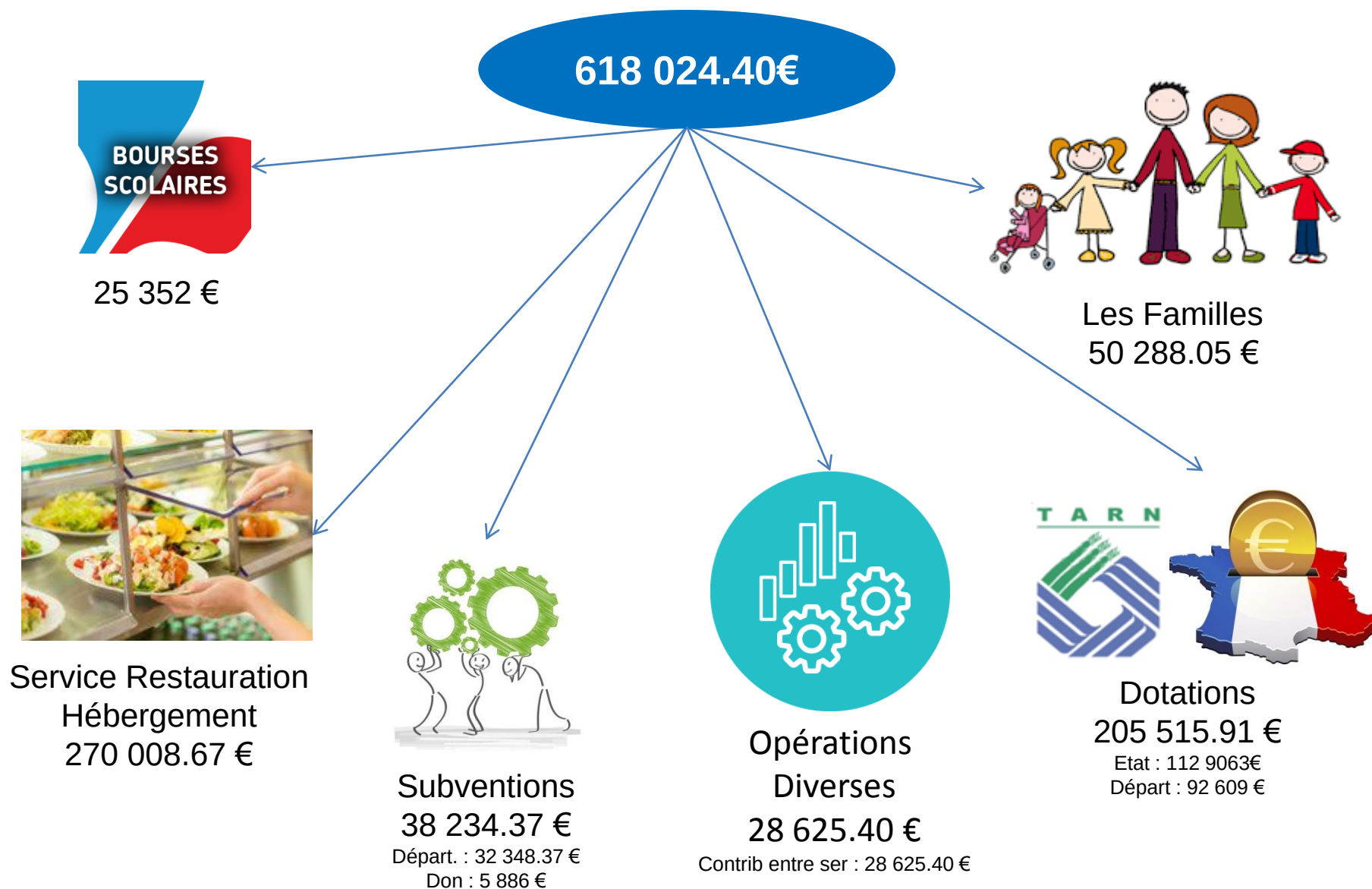
Opérations en capital : 5 181.29 €
Amortissements : 2 317.16 €

DÉPENSES

660 439.68 €

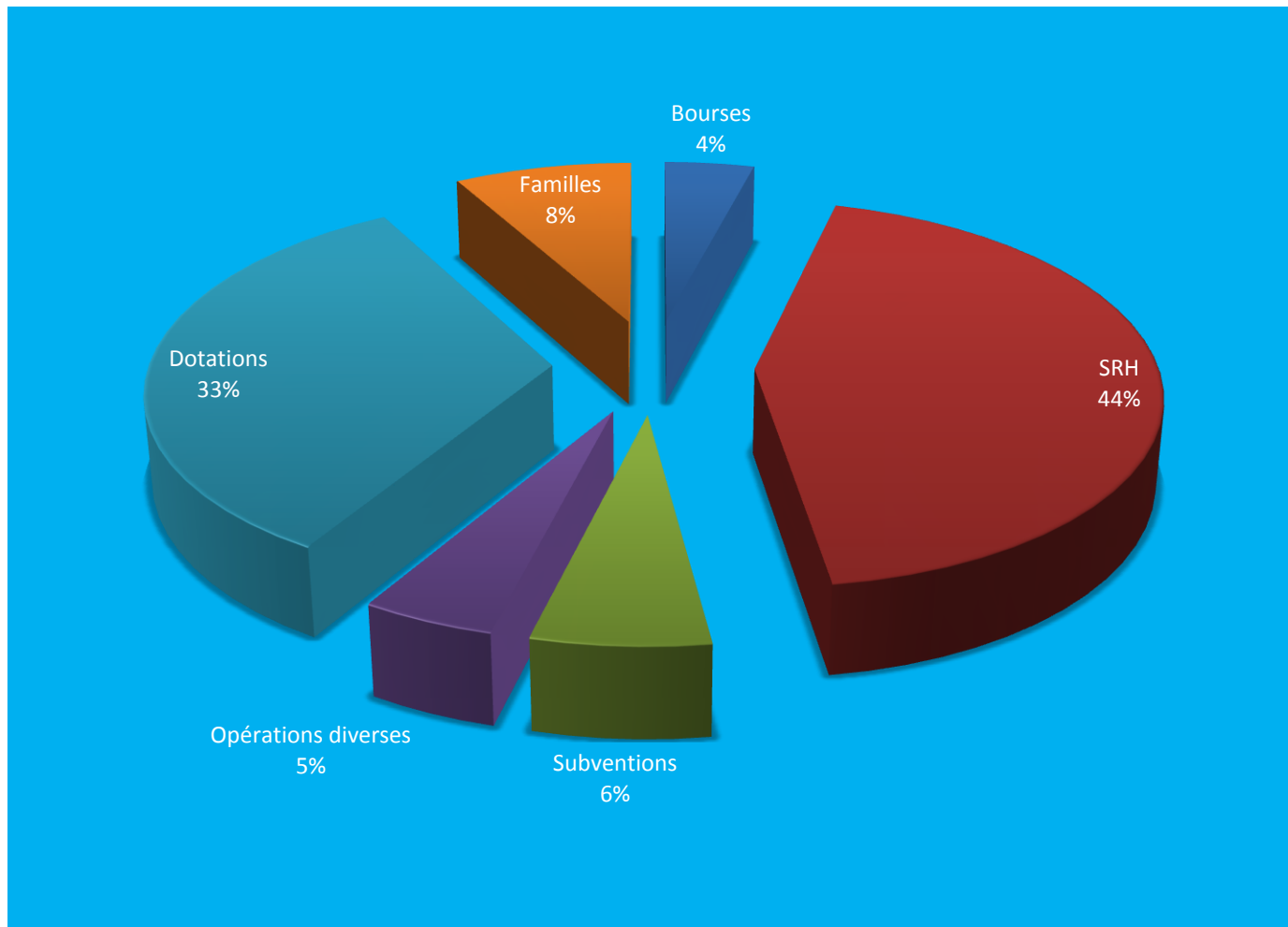


LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES



Recettes

618 024.40 €



RAPPORT DE L'ADJOINTE GESTIONNAIRE

Rapport sur le compte financier 2018

INTRODUCTION

Le compte financier 2018 est le compte-rendu de l'exécution du budget 2018 qui a été modifié par 16 décisions budgétaires modificatives : 10 pour vote et 6 pour information et par 8 décisions de l'ordonnateur.

Celui-ci correspond à l'arrêt des comptes de l'établissement à la fin de la période d'exécution du budget soit une année civile. Il contient des éléments de gestion budgétaire (développement des dépenses et des recettes, inventaire détaillé des stocks, l'exécution du budget) et des éléments de gestion comptable (balance générale des comptes, développements de solde de compte, procès-verbal de caisse).

Des indicateurs financiers permettent d'analyser la gestion et la situation de l'établissement : le résultat, la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, la trésorerie, les réserves.

Le compte financier est composé de deux éléments :

- le premier dit « sur chiffres », soumis au vote du conseil d'administration, récapitule les données de la comptabilité générale de l'exercice 2018, enregistrées au jour le jour. Ces données fournissent l'image des incidences financières de la gestion et permettent de mesurer les écarts avec le budget.
- le second dit « sur pièces » est destiné au juge des comptes.

LE CONTEXTE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2018

PERSONNELS

Les personnels de direction :

- 1 poste de chef d'établissement
- 1 poste de chef d'établissement adjoint.

Les personnels administratifs :

- 1 poste d'adjointe gestionnaire occupé depuis le 1^{er} septembre 2017 par Mme Sylvie AMBERT qui met en œuvre la gestion de l'établissement sous l'autorité du chef d'établissement ordonnateur. Mme Ambert est également chargée de l'encadrement des ATTEE.
- 1 poste de secrétaire de direction et d'intendance

Les personnels d'éducation de santé et social :

- 1 poste de CPE
- 6 postes d'AED, soit 4.5 ETP
- 1 emploi service civique
- 1 poste d'infirmière
- 1 poste d'Assistante sociale pour 2 demi-journées

Les personnels enseignants :

- 32 postes de professeurs

Les Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (Conseil Départemental) :

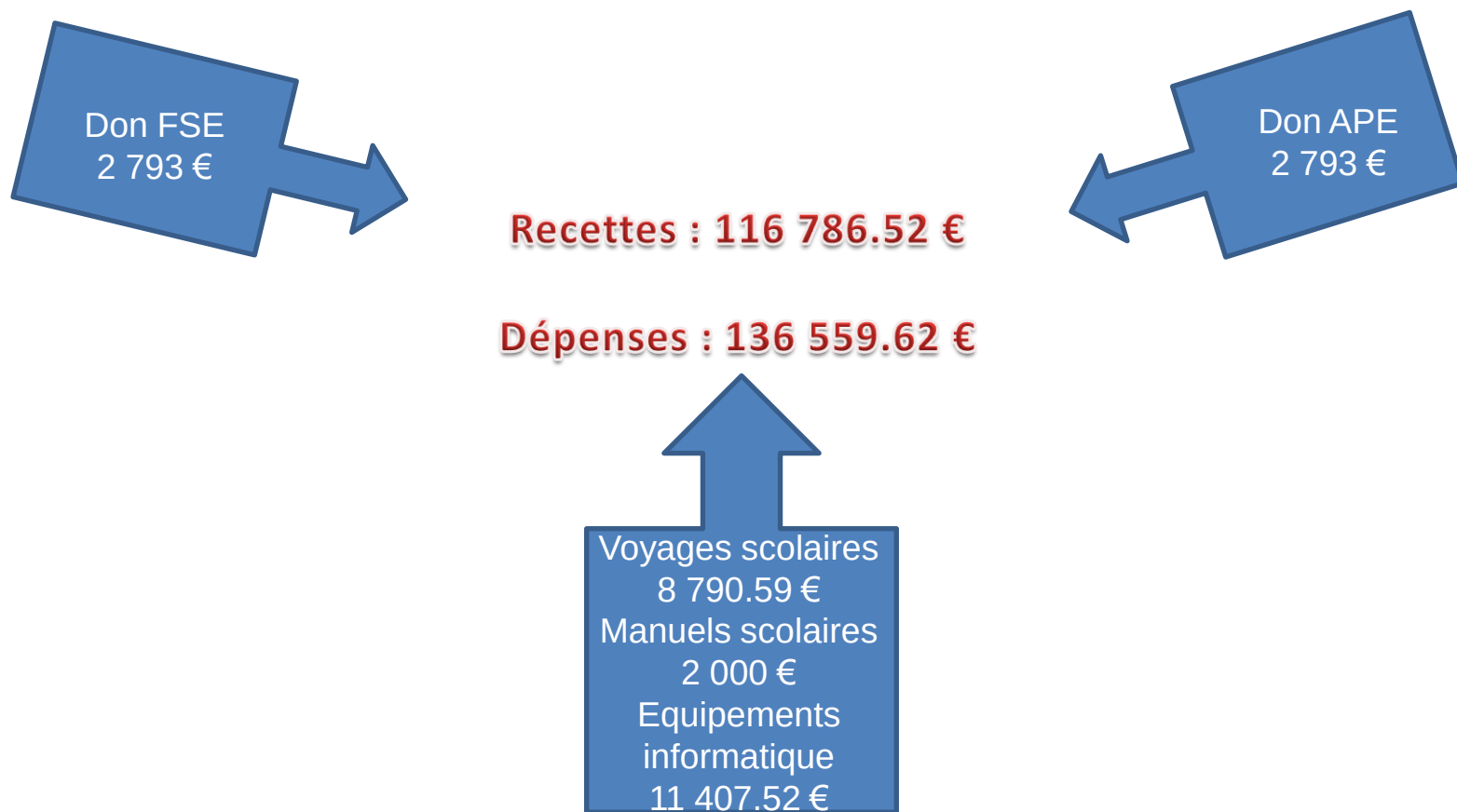
- 7 agents d'entretien (4 TP + 3 ½ T)
- 3 agents au service de restauration + 1 Apprenti en formation par alternance
- 1 agent de maintenance
- 2 agents remplaçants rattachés sur l'établissement ont intervenus occasionnellement

Les agents municipaux

- 1 agents mis à disposition du service de restauration

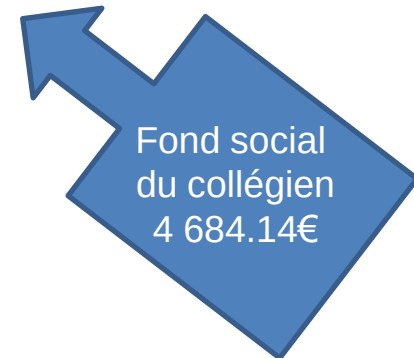
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

De nombreuses sorties et activités sont menées dans le cadre du projet d'établissement.



VIE DE L'ELEVE

Le présent service ne concerne que des ressources affectées.
Les rémunérations des AED y sont également inscrites.



Recettes : 145 184.96 €

Dépenses : 146 213.96 €

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Année	Gaz	Electricité collège	Electricité logements de fonction	Eau	Fuel domestique
2015	----	23 154.60 €	4 387.38 €	2908.52 €	19 624.50 €
2016	301.99 €	21 506.95 €	3 593.38 €	2 580.45 €	11 703.74 €
2017	387.98 €	20 037.91 €	2 108.35 €	2 896.08 €	17 150.53 €
2018		21 601.08 €	1 370.45 €	3 702.40 €	17 323.02 €

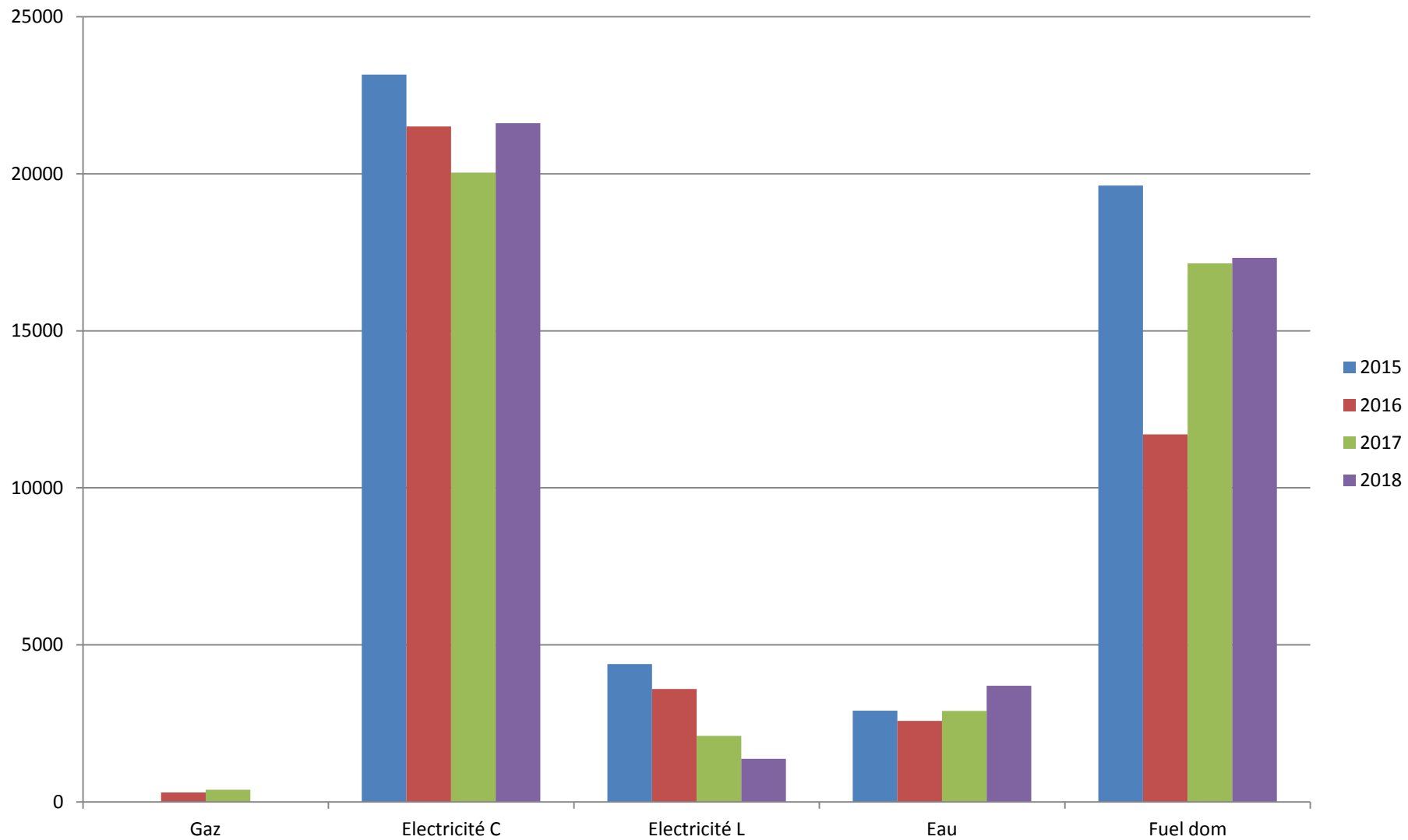
Travaux
« vie scolaire »
6 243.20 €

Travaux agora
4 000.00 €

Recettes : 86 044.25 €

Dépenses : 104 453.55 €

VIABILISATION



RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)

420 élèves (381 DP 4 – 39 externes)

REPAS DISTRIBUES PAR LE COLLEGE	
Demi-pensionnaires 4 jours	38 586
Demi-pensionnaires 5 jours (de janvier à juillet)	14 226
Elèves externes	1 281
Commensaux	2 773
Elèves primaire Réalmont	17 032
Elèves maternelle Réalmont	9 031
TOTAL (175 jours)	82 929

Recettes : 270 008.67 €

Dépenses : 273 212.55 €

Créances 2018

Au 1^{er} janvier 2018 = 10 720.10 €
 Au 31 décembre 2018 = 2 984.52 €
 Huissier = 577.13 €

Recouvrement

Intervention du
 « Fond social »
 2 395.54 €
 Relances
 5 341.04 €

BOURSES NATIONALES

Ce service doit couvrir ses charges par ses recettes, ainsi il ne peut avoir un montant de recettes nettes différent des dépenses nettes.

Il dispose de recettes spécifiques versées par l'Etat qui ne peuvent être utilisées que pour des dépenses de bourses nationales.

Il s'agit pour l'établissement d'assurer une fonction sociale par une redistribution d'aides.

C'est un travail très important du secrétariat, qu'il est nécessaire d'effectuer en direction des familles.

A la rentrée de septembre, l'établissement compte 97 élèves boursiers :

37 au taux 1 : 105.00 € / an

28 au taux 2 : 288.00 € / an

32 au taux 3 : 453.00 € / an

Recettes : 25 352 €

Dépenses : 25 352 €

AIDE AUX ELEVES

Exercice	Nombre d'élèves	Nombre de boursiers	Aide à la Restauration scolaire	Fond Social du Collégien
2014 - 2015	450	110 24.44 %	126 28 %	23 5.11 %
2015 - 2016	477	136 28.72 %	125 26.20 %	23 4.82 %
2016 – 2017	436	103 23.62 %	133 30.50 %	21 4.81 %
2017-2018	447	106 23.71%	120 26.85%	22 4.92%

OPERATIONS EN CAPITAL (OPC)

Les achats d'un montant supérieur à 800.00 € hors taxe sont inscrits dans ce service.

Pour l'année 2018, nous avons procédé à :

- ✓ Achat d'une imprimante 3D pour 8 630.34 €
- ✓ Achat d'un « varioCooking » pour la cuisine pour 20 013.60 €
- ✓ Achat d'une machine à laver le linge pour 1 500 €
- ✓ Réalisation de deux meubles ébéniste pour 1 200 €

Recettes : 5 603.81 €

Dépenses : 31 343.94 €



EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

2018

COMPARAISON ENTRE PRÉVISIONS ET REALISATIONS

**Au cours de l'exercice, le budget modifié par
16 Délibérations Budgétaires Modificatrices**

Dépenses (service général, services spéciaux et opérations en capital)

Budget initial	631 091.58 €
Réalisation	660 439.68 €

Recettes (service général, services spéciaux et opérations en capital)

Budget initial	620 991.80 €
Réalisation	618 024.40 €

COMMENTAIRES

En recettes et en dépenses, l'écart entre le budget prévisionnel et le budget final peut s'expliquer par :

Les subventions du Conseil Départemental prévues et non obtenues,

La dotation globalisée de l'Etat,

Les subventions de l'Etat au titre de l'accompagnement de l'élève, de l'atelier, cinéma, et du **fond social**, moins importante que prévues,

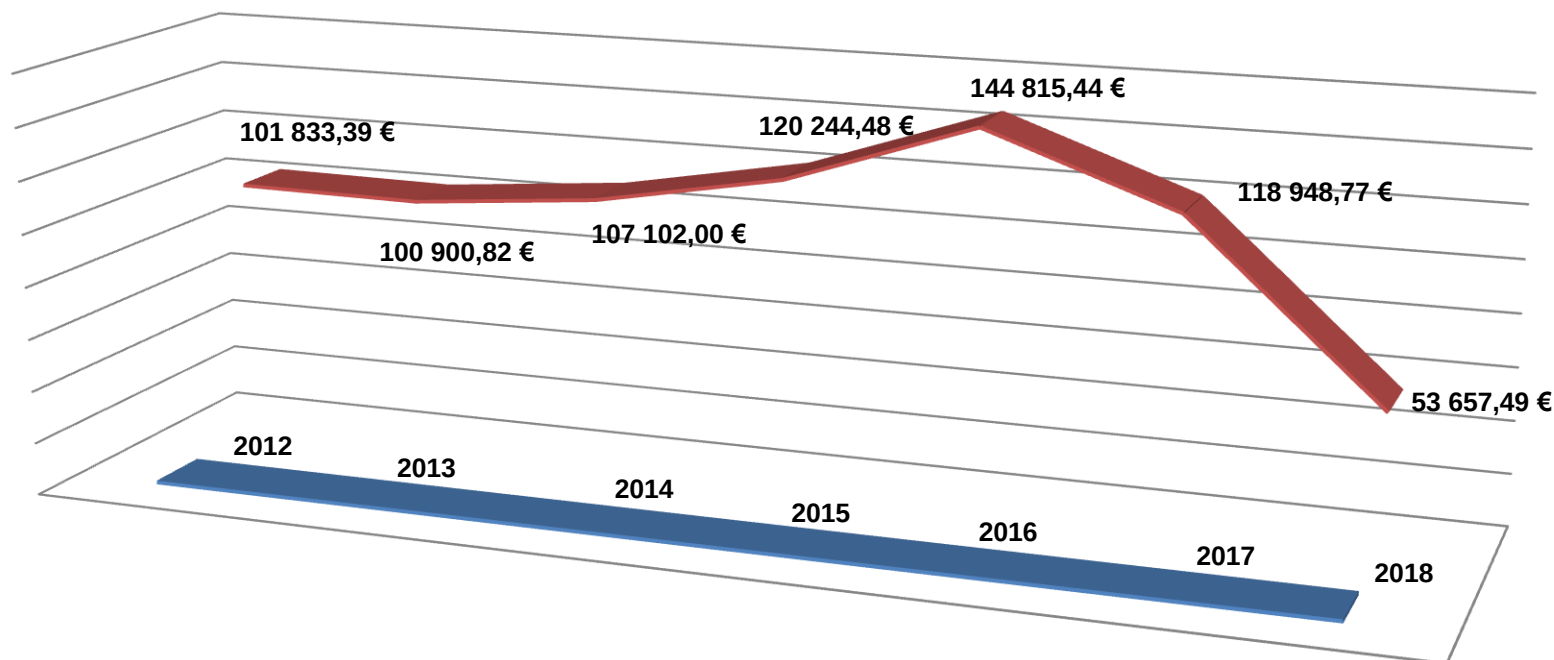
La participation des familles aux différents concours,

La variation des dons de l'APE, du FSE, des associations ponctuellement hébergées,

Les besoins apparus en cours d'année, notamment concernant les réparations des appareils de cuisine (qui ont 30 ans !), et qui ne sont pas forcément pris en charge par la collectivité de rattachement.

Le coût des voyages scolaires ...

EVOLUTION DES FONDS DE ROULEMENT



Le fond de roulement doit couvrir le besoin en fonds de roulement et dégager une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans les délais prévus par la réglementation)

Il traduit la marge de manœuvre financière dont peut disposer le chef d'établissement dans la mise en place du projet d'établissement.

Le besoin en fonds de roulement (besoin de financement lié à l'activité de l'établissement) évolue tout au long de l'année. C'est la différence entre les dettes de l'établissement, les créances et les stocks.

Les prélèvements sur le fond de roulement doivent être compatibles avec le besoin en fonds de roulement.

Autonomie financière



Nombre de jours dont l'établissement dispose pour fonctionner sans apport de trésorerie.

Pour 2015 nous disposons de 77 jours d'autonomie.

Pour 2016 nous disposons de 86 jours d'autonomie.

Pour 2017 nous disposons de 69 jours d'autonomie.

Pour 2018 nous disposons de 28 jours d'autonomie.

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'ADJOINTE GESTIONNAIRE

La baisse des fonds de roulement est due à :

Service AP

La prise en charge importante d'une partie du coût des séjours à l'étranger des élèves, et la totalité de l'encadrement

La remise à niveau du pôle informatique

Service ALO

La consommation pour le chauffage a été sous évaluée, en plus de la mise en conformité des équipements électriques des logements de fonction en perspective de la location

L'aménagement de l'entrée du service « vie scolaire »

Service SRH

Volonté d'améliorer qualitativement les repas avec une labellisation bio augmentée

Ouverture de l'établissement aux projets locaux et départementaux avec les festivités du « Centenaire de la grande guerre »

Service OPC

Financement de 85.50 % du « VarioCooking » et achat d'une imprimante 3D pour l'enseignement de la technologie

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE

Le compte financier

L'analyse financière

La présentation du compte financier au conseil d'administration permet d'analyser la situation financière de l'établissement :

- **En faisant le bilan de l'exercice 2018 ; résultat et capacité ou insuffisance d'autofinancement**
- **En mettant en perspective la situation financière de l'établissement sur plusieurs années**
- **Et de donner à l'ordonnateur la mesure de l'autonomie financière dont dispose l'établissement**

La détermination du résultat de l'exercice 2018

Le résultat de l'exercice s'obtient de la façon suivante :

Recettes nettes des services généraux – dépenses nettes des services généraux = résultat net services généraux

Recettes nettes du SRH – dépenses nettes du SRH = résultat net SRH

La somme des résultats des services donne le résultat net de l'exercice.

Recettes de fonctionnement :

Services généraux ALO -VE-AP	348 015.73 €
------------------------------	--------------

Service SRH	270 008.67 €
-------------	--------------

Dépenses de fonctionnement :

Services généraux ALO -VE-AP	387 227.13 €
------------------------------	--------------

Service SRH	273 212.55 €
-------------	--------------

Le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire pour un montant de 42 415.28 €

La détermination de la capacité ou de l'insuffisance d'auto financement en fin d'exercice 2018

Il s'agit de l'excédent ou du déficit de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement, il s'agit donc d'une ressource durable.

La différence entre résultat et CAF ou IAF est que ces dernières prennent en compte les seules opérations qui ont un impact sur la trésorerie.

- IAF de 36 347.27 € pour les services généraux ALO – VE - AP : hors amortissements réels qui ne génèrent pas de flux financier.
- IAF de 3 203.88 € pour le service de restauration et d'hébergement
- IAF globale de 39 551.15 €

Les indicateurs du bilan

❶ Les stocks

Exercice	Stock de denrées	Stocks tickets
2012	7 178.78 €	1 198.90 €
2013	8 190.21 €	3 534.40 €
2014	7 014.03 €	3 192.00 €
2015	6 799.75 €	5 354.05 €
2016	12 179.01 €	772.60 €
2017	12 143.62 €	729.05 €
2018	12 138.76 € Soit 7.5% des achats de denrées	11 188.60 €

Créances de demi-pension non recouvrées :

Exercice	Non recouvrée au 31/12	Non recouvrée en mars N+1	Familles	Créances contentieuses	Familles
2012	9 563.99 €	3 383.17 €	25	4 477.16 €	27
2013	7 911.92 €	2 037.46 €	20	1 985.84 €	15
2014	14 068.55 €	6 626.25 €	45	1 623.12 €	15
2015	10 961.49 €	6 710.37 €	37	674.33 €	10
2016	6 274.20 €	3 830.45 €	23	1 215.149 €	3
2017	10 119.06 €	3 380.35 €	23	560.78 €	2
2018	2 984.52 €	964.84 €	8	577.13 €	3

③ Le patrimoine :

Exercice	Montant net	Valeur résiduelle
2012	624 221.58 €	32 455.20 €
2013	628 339.41 €	29 804.42 €
2014	628 339.41 €	27 143.65 €
2015	640 569.89 €	37 132.94 €
2016	640 569.89 €	34 672.31 €
2017	189 987.92 €	25 284.04 €
2018	221 331.86 €	62 151.33 €

Exercice 2018 :

Prélèvement sur le fond de roulement : 25 740.13 €

Achat sur subvention du Conseil départemental : 5 603.81 €

④ Eléments d'analyse financière :

Exercice	Fond de roulement	Besoin en fond de roulement	Trésorerie	Jours de fond de roulement	Jours de trésorerie	Non recouvert
2009	63 668.71 €	- 34 483 €	98 151 €	55	85	5.53
2010	73 269.66 €	- 34 211 €	107 481 €	62	91	5.41
2011	85 291.85 €	- 32 866 €	118 158 €	65	90	5.30
2012	101 833.39 €	- 21 957 €	79 875 €	87	68	5.47
2013	100 900.82 €	- 18 120 €	119 021 €	84	99	6.52
2014	107 102.98 €	- 17 953 €	125 056 €	71	83	8.64
2015	120 244.48 €	- 25 014 €	145 259 €	77	93	6.27
2016	144 815.14 €	17 057 €	127 757 €	86	76	4.17
2017	118 948.77 €	- 12 336.37 €	131 285.14 €	69	76	8.98
2018	53 657.49 €	- 39 975.80 €	93 633.29 €	28	50	3.39

Pour l'exercice 2018 la variation du fonds de roulement est de :

- 65 291.28 €

Soit :

-39 551.15 € (IAF services généraux et SRH) + -25 740.13 € achat OPC sur FDR

-Le *fonds de roulement* doit couvrir le besoin en fonds de roulement et dégager une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans les délais prévus par la réglementation).

Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre financière dont peut disposer le chef d'établissement dans la mise en place du projet d'établissement.

Le besoin en fonds de roulement (besoin de financement lié à l'activité de l'établissement) : cette notion évolue tout au long de l'année ; elle est la différence entre les dettes, les créances et les stocks.

Les prélèvements sur le fonds de roulement doivent être compatibles avec le besoin en fonds de roulement.

Autonomie financière : c'est le nombre de jours dont l'établissement dispose pour fonctionner sans apport de trésorerie. Il s'agit des notions de J.FDR et J Trésorerie.

Evolution financière

Le fonds de roulement a diminué de 45 % en un an (2018).

Je constate un appauvrissement financier au bénéfice :

D'une augmentation du patrimoine mobilier, 40 % du prélèvement dur FDR de 65 291.28 € a financé des achats de biens inventoriés.

Du fonctionnement pour l'exercice 2018, 60% du prélèvement sur FDR de 65 291.28 % a abondé les crédits du service AP (activités pédagogiques) de 19 773.10 € et ceux du ALO (administration et logistique) de 18 409.30 €

Pour la première fois depuis 2014, le SRH est en situation d'insuffisance d'autofinancement. Le nombre de repas servis a légèrement diminué. Le coût moyen du repas a augmenté de 7% sans augmentation des tarifs.

L'Insuffisance globale d'auto-financement constatée en 2018 impacte négativement la situation financière et réstreint l'autonomie financière de l'ordonnateur et du conseil d'administration:

Forte diminution du nombre de jour d'autonomie financière du collège (de 69 jours en 2017 à 28 jours en 2018)

Risque pour le collège de ne pas pouvoir payer les fournisseurs dans le délais règlementaire de 30 jours à réception de facture, faute de trésorerie et donc de se voir opposer des pénalités et intérêts moratoires.

Risque pour le collège de ne pas pouvoir mettre en place ses projets spécifiques.

Il est donc primordial pour l'établissement de recouvrer rapidement ses créances, afin d'impacter favorablement la trésorerie de l'établissement :

Créances sur les familles : le taux de recouvrement est le meilleur depuis 2014 grâce à l'action de l'adjointe gestionnaire

Mais l'EPL ne maîtrise pas le versement des subventions de la collectivité territoriale et de l'Etat.

Le besoin en fonds de roulement assez régulièrement négatif depuis 2009, cela s'explique par des avances encaissées par le collège au titre des séjours scolaires, ce qui n'a pas d'impact sur l'autonomie financière, car se sont des ressources affectées à un usage précis..

Exercice 2019

Des mandats pas payés en 2018 faute de crédits, ont été réglés sur le budget 2019 pour un montant de 3950.15 €

Le budget 2018 a été adopté avec un prélèvement sur FDR de 11 141.68 €

Aucun autre prélèvement ne peut être envisagé en 2019, dans l'attente du résultat de l'exercice 2019.

J'ai donné ces informations à l'ordonnateur en novembre 2018 et février 2019, pour faciliter sa gestion de l'exercice 2019.

Pour conclure cette présentation du compte financier 2017, en prenant appui sur la conclusion de Mme DARDIER qui note notre capacité à envisager des projets d'établissement, je souhaite revenir sur la volonté que nous avons eu au cours de cet exercice, de développer l'offre éducative et de rénover à la fois les espaces et les matériels pour moderniser le collège Louisa Paulin.

Ainsi, les projets innovants axés sur la mobilité des élèves et des personnels, la politique numérique au service de la réussite des élèves, et le souhait d'avoir des espaces de travail et de repos plus chaleureux, nous ont amenés à augmenter les dépenses et donc à diminuer de façon significative nos fonds de roulement.

La tâche n'est pas achevée, car lors de l'exercice 2018, nous devrons finaliser l'ensemble de ces projets.

Avec la restructuration de la vie scolaire en partenariat avec le département, le remplacement de plusieurs éléments de cuisine pour donner un nouvel élan à la restauration scolaire, et l'achat de matériels technologiques, nous offrirons au collège Louisa Paulin une nouvelle période de sérénité.

Il est nécessaire maintenant, d'adopter le compte financier, avant de procéder au vote d'affectation du résultat.

Comme il vient de nous l'être présenté avec celui-ci, le budget de l'année 2018 a été exécuté, avec les différences observées et explicitées entre le budget initial et la réalité de son utilisation.

Les règles ont été respectées et les dépenses engagées ont bien correspondues aux besoins de l'établissement qui n'avait bénéficié d'aucune remise à niveau depuis de nombreuses années.

Je vous propose en conséquence d'adopter le compte rendu financier 2018.

Conformément à la réglementation budgétaire et comptable, nous devons maintenant pour terminer cet exercice, voter l'affectation du résultat.

Celui-ci est déficitaire de – **42 415.28 €**.

Je vous propose de l'affecter entièrement sur le compte de réserves unique de l'établissement.